

Roissy, le 14 mai 2014

Communiqué de presse

AF447 : le SNPL Air France ALPA condamne les conclusions partielles et partiales du rapport de contre-expertise judiciaire demandé par Airbus

Le SNPL Air France ALPA a pris connaissance ce jour du rapport de contre-expertise judiciaire, demandé par Airbus, concernant l'accident du vol AF447.

Le SNPL Air France ALPA constate que ce rapport répond aux questions posées sous l'angle exclusif du rôle tenu par l'équipage. En effet, dans la liste des facteurs contributifs sont exclues toutes les autres causes dont certaines sont pourtant présentes dans les rapports précédents, celui des premiers experts judiciaires et celui du BEA, à savoir :

- le rôle de l'EASA en tant qu'autorité de certification des tubes Pitot ;
- le rôle du constructeur Airbus dans la conception des systèmes de l'avion ;
- le rôle de la DGAC devant l'absence de prise en compte des nombreux événements précurseurs.

Chacun pouvait prendre des mesures qui auraient permis d'éviter l'accident. Ce rapport omet opportunément de le rappeler.

En se focalisant de la sorte sur le rôle de l'équipage et en niant tout élément de contexte, il constitue un retour à la préhistoire de l'analyse des accidents aériens dans lequel les pilotes disparus ont systématiquement à en endosser l'entière responsabilité.

Jean-Louis Barber, président du SNPL Air France ALPA, déclare : "*nous dénonçons avec force cette méthode et considérons ce rapport comme partiel et partial.*"

En tant que partie civile dans la procédure judiciaire, le SNPL France ALPA va poursuivre l'analyse de ce rapport et fera part de ses remarques au juge Zimmerman d'ici le 30 juin prochain.

Le Bureau du SNPL Air France ALPA

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Louis JOBARD, porte-parole du SNPL AF ALPA : 06.75.22.93.44

Cécile LE FAUCHEUR, coordinatrice du SNPL AF ALPA : 06.75.39.90.77

Standard SNPL AF ALPA : 01.49.89.24.31